

# Les lobbies de l'éthique

**P**ARTOUT, LA GLOBALISATION des marchés se poursuit, avec son cortège de mégafusions, de coups en bourse, de restructurations à l'échelle mondiale. Ces productions de l'économie-spectacle ne frappent plus guère les esprits, tant elles appartiennent au quotidien du grand business.

La surprise demeure en revanche très vive quand les entreprises fraîchement libéralisées, dégagées des contraintes du secteur public traditionnel, se mettent à jouer le grand jeu de l'internationalisation. De fait, les compagnies d'électricité, de chemins de fer, de télécommunications, de la poste même, ne peuvent plus se confiner au marché de leur pays de domicile; elles doivent bel et bien se déployer par-dessus les frontières nationales, pour assurer leur propre survie et pas seulement pour flatter l'égo de leurs managers.

Dans ce contexte, la dissolution annoncée de CANES (Communauté d'actionnaires Nestlé), après plus de vingt ans d'une activité intelligente et courageuse, perd son allure paradoxale. Voilà une association qui, observant les circonstances de son action, éprouve «le besoin d'un renouvellement et d'une nouvelle impulsion» et réfléchit sereinement à son avenir dans un monde en continuelle évolution.

Nestlé n'est plus «tueuse de bébés» mais a comme d'autres intégré les principes d'une certaine déontologie dans les affaires. Et si la plus grande entreprise ayant son origine et son siège en Suisse garde son caractère emblématique, elle n'est plus LA multinationale. Nombre d'autres sociétés, y compris celles qui sont encore rattachées dans les faits ou les es-

prits au secteur public, se bousculent sur la scène de l'économie globalisée.

En outre, la position des actionnaires a changé. Même choyés par les obsédés de la «*shareholder value*», ils n'ont pas tous les yeux rivés sur le seul dividende. En particulier les investisseurs institutionnels (caisses de pension et autres institutions de prévoyance), qui doivent diversifier leurs placements, peuvent ajouter des considérations éthiques à leurs critères de choix économiques. Leurs gérants peuvent désormais compter tant sur les conseils de la fondation Ethos que sur les fonds de placement spécialisés dans le «sociodurable».

Avant de disparaître, CANES aura donné naissance à l'Association pour une économie durable dénommée AC-TARES, réunissant

## *Réfléchir au sens de l'engagement*

les actionnaires décidés à exercer pleinement leurs droits et responsabilités, par exemple en faisant à l'occasion des assemblées générales des interventions rompant avec le rituel hyperconsensuel de ces grandes messes annuelles du capitalisme.

Entre les manifestations publiques anti-OMC du mouvement incarné notamment par ATTAC et les opérations plus discrètes d'actionnaires organisés en véritables «lobbies de l'éthique», les managers n'auront qu'à bien se tenir. Et les grands syndicats de travailleurs, qui peinent à coordonner leurs activités à l'échelle internationale, seraient bien inspirés de prendre exemple sur de modestes associations du type CANES, capables de réfléchir au sens de leur engagement dans des conditions changeantes et d'adapter leurs méthodes de travail en conséquence.

# Après la défaite...

**Le vote sur les initiatives AVS, tant dans son résultat global que dans ses différences géographiques, aura des conséquences sur le débat aux Chambres fédérales.**

**S**ANS AUCUN DOUTE, on peut être déçu. Mais à la mesure de l'engagement déployé dans la campagne, modéré il faut l'avouer. L'initiative lancée par les Verts, qui proposait d'introduire une retraite à la carte dès 62 ans, a été refusée par le peuple, avec 53,9% de non. C'est un constat d'échec, mais ce n'est pas un désaveu.

Un résultat qui signe cependant la mort, digne mais indiscutable, d'une retraite plus précoce pour les femmes. Il paraît qu'il faut tendre vers l'égalité et qu'ainsi on s'en rapproche – à pas de géant(e)s, visiblement. Oubliés les débats sur les doubles journées des femmes, les disparités salariales, la pénibilité dans certains secteurs professionnels à forte main-d'œuvre féminine. Aujourd'hui les femmes sont des hommes comme les autres. Plus tenaces même, puisqu'elles ont l'audace

de vivre plus longtemps que leurs congénères masculins. Par souci d'égalité, verra-t-on un imaginaire parlementaire proposer un jour de relever plus encore l'âge de la retraite des femmes pour leur faire payer cette impertinence?

Maintenant que les frontières entre les sexes s'estompent, voici donc que celles des langues se renforceraient, à tel point, prédit-on, qu'à terme en Suisse on ne parlera pas anglais mais qu'on communiquera à la belge, c'est-à-dire extrêmement mal.

La situation n'est pourtant pas nouvelle. De tout temps, les sensibilités romandes, alémaniques et tessinoises se sont régulièrement affrontées. Et depuis 1992, date qui marque le début du catastrophisme médiatique ambiant, pas moins de quatorze objets soumis à votations ont divisé le pays. Et si, la plupart du temps, le résultat tourne à l'avantage des Alémaniques, la mobilisation romande a quelquefois permis de faire basculer le vote dans l'autre sens (par exemple le refus de l'arrêté fédéral urgent sur l'assurance chômage).

Plutôt que de tomber dans une dramaturgie sur fond de guerre ethnique, il faut considérer les résultats de di-

manche dernier comme un signal fort adressé aux Chambres fédérales.

## Des engagements à prendre

Le phénomène, certes préoccupant, du déchirement des communautés linguistiques autour du rôle de l'Etat et du maintien des prestations sociales devrait conduire les parlementaires à privilégier, lors des discussions en commissions, l'importance de l'unité confédérale. Les représentants alémaniques, majoritaires, ont le devoir d'y veiller (ils en ont quelquefois même le souci); et de s'assurer, dans l'élaboration de la 11<sup>e</sup> révision de l'AVS, que toutes les sensibilités soient représentées.

D'autre part, le peuple a montré, lors des votations, sa volonté de s'engager dans la voie d'un système de retraite flexible accessible à tous les revenus. Les parlementaires devront donc donner à la 11<sup>e</sup> révision de l'AVS ce que le Conseil fédéral lui avait refusé: l'égalité des salariés devant la mort, la reconnaissance du travail pénible, l'accès de la retraite flexible aux bas revenus. C'est tout ce qu'on peut envisager quand l'écume de l'après-votation se sera retirée.

gs

## POST-CAMPAGNE

### Contamination terminologique

La gauche helvétique dénonce régulièrement ce qu'elle nomme le démantèlement des assurances sociales. Le terme est bien sûr de combat, il vise à susciter la crainte pour mieux mobiliser les troupes. Mais il ne traduit pas la réalité puisqu'en français démanteler signifie abattre, démolir, raser.

Et voilà que les adversaires des deux initiatives populaires pour une retraite à partir de 62 ans se sont également approprié le terme pendant la campagne. En effet, le comité romand opposé à ces initiatives a appelé à refuser un démantèlement de l'AVS, que ne manquerait pas de provoquer l'abaissement de l'âge de la retraite.

Malgré ces sinistres augures de gauche et de droite, les assurances sociales manifestent une solide résistance. Mais quand vraiment elles subiront des attaques substantielles, quel mot faudra-t-il utiliser dès lors que le vocabulaire extrême sera usé jusqu'à la corde?

jd

## Un numéro spécial

**D**OMAINE PUBLIC NE paraîtra pas vendredi prochain, pour mieux vous offrir le 15 décembre un *DP* 1454-1455 spécial à tous égards: par son contenu, mais aussi par sa diffusion exceptionnelle, puisqu'il sera encarté dans *Le Temps* du mercredi 13 décembre; que nos abonné-e-s (qui recevront leur exemplaire par la Poste ou par courrier électronique, bien sûr) ne nous en veuillent pas... Vous retrouverez votre hebdomadaire sur huit pages le 22 décembre, juste avant la pause de fin d'année.

Signalons aussi que nous avons réorganisé notre site Internet afin de le rendre plus performant encore. N'hésitez pas à le consulter.

réd.

# Un référendum boiteux peut en cacher un autre

*Le Conseil d'Etat vaudois voulait le référendum financier obligatoire et facultatif pour freiner les dépenses de l'Etat. Chiche a répondu le bon peuple! Deux ans après cette réforme, le gouvernement et le Parlement s'emmêlent les pieds dans la mise en application du référendum financier obligatoire. Et nous n'avons pas tout vu. Ce sera à coup sûr la pagaille lorsqu'il s'agira d'appliquer le référendum facultatif, un sommet de l'obscurité.*

C'est en pleine crise financière. Justement traumatisé, le gouvernement vaudois cherche, par tous les moyens, à combattre les déficits records. Avec l'aval du Parlement, il demande et obtient l'institution du référendum financier obligatoire. Toute dépense nouvelle unique dépassant vingt millions de francs doit obligatoirement avoir l'accord du peuple vaudois. L'obligation vaut aussi pour une dépense de deux millions répétée pendant dix ans.

Le référendum obligatoire est le fondement de l'édifice juridique de la Suisse. La Constitution, charte de base, ne peut être modifiée qu'avec l'accord du peuple souverain. En décidant de soumettre des dépenses, même importantes, au même niveau de décision, on mélange les genres. La construction d'un gymnase à Morges ou d'un hôpital psychiatrique à Yverdon n'a pas le même poids qu'une modification du texte fondateur de l'Etat cantonal.

## Effets pervers

Au-delà de la confusion des principes, le référendum financier obligatoire souffre de plusieurs défauts. Il peut inciter le gouvernement et le parlement à saucissonner un projet pour éviter qu'il n'atteigne les chiffres fatidiques de 20 millions ou de 2 millions pendant 10 ans. Il est la porte ouverte à tous les égoïsmes régionaux ou sectoriels. Le citoyen pourrait simplement refuser une dépense qui ne touche ni sa région ni son groupe social. Le recours qui s'annonce fréquent au référendum obligatoire risque d'ailleurs de laisser rapidement l'électeur. Ce système existait dans le canton de Vaud jusqu'en 1948. Il a été supprimé après une série de votes enregistrant des participations misérables, inférieures à 10%.

Le projet « triangulaire » de coopération entre l'EPFL et les Universités de

Lausanne et de Genève a mis à rude épreuve le référendum financier obligatoire. Le brassage financier provoqué par la redistribution des cartes et des compétences est important. Fallait-il alors les considérer comme des dépenses nouvelles? Le Conseil d'Etat disait non. Les pharmaciens vaudois, menacés de devoir se former à Genève, prétendaient le contraire. Deux professeurs de droit se sont penchés sur le sujet. Conclusion: le paquet triangulaire a dû être défilé en deux décrets différents. Seule la contribution du canton de Vaud au financement de la future école de pharmacie intercantonale – qui dépassera deux millions pour une durée indéterminée – sera soumise au vote obligatoire. Au risque de compromettre l'équilibre de l'arrangement triangulaire.

D'autres brûlots, pour l'heure étouffés, se sont allumés: à propos du transfert du service informatique de l'Etat dans une institution sise dans le canton de Berne, à propos de la participation financière à Expo 2001. Mais la confusion risque de devenir complète si la classe politique vaudoise essaie d'ouvrir le couvercle de l'autre volet du nouveau droit politique octroyé en 1998: le référendum financier facultatif.

## Obscurité complète

Le canton de Vaud connaît depuis longtemps un très large référendum facultatif. Il s'applique à la quasi-totalité des décisions du Grand conseil: les lois et les décrets. Les décisions de nature financières sont pratiquement toutes prises par décret. Elles sont donc passibles de référendum. Principales exceptions: le budget dans son ensemble et les dépenses liées à une loi. En 1998, pour presser vraiment à fond sur le frein aux dépenses, le gouvernement a voulu étendre le droit de référendum aux décisions financières du grand Conseil qui ne sont pas prises par dé-

cret. C'est ce qu'on appelle le référendum financier facultatif. Et c'est là que commence l'obscurité la plus dense. Deux ans après l'introduction de ce droit, les spécialistes du Département des finances ne savent pas à quelle décision il peut s'appliquer. Pour le savoir, il faudrait examiner, dans les milliers de postes du budget de l'Etat, quelle décision financière est prise sans aucune base juridique et sans décret. Chargés d'élaborer une directive capable d'éclairer ce casse-tête, les juristes de la couronne sont toujours en train de se concerter.

Un droit populaire aussi obscur que le référendum financier obligatoire, et surtout facultatif, mérite de passer rapidement aux oubliettes. Le canton de Vaud l'avait sagement fait en 1948. La réforme totale de la Constitution en offre l'occasion rêvée. *at*

### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

François Brutsch (*fb*)

Jacques Guyaz (*yg*)

Pierre Imhof (*pi*)

Yvette Jaggi (*yj*)

Roger Nordmann (*rn*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Albert Tille (*at*)

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Géraldine Savary

Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,  
Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

@abonnement e-mail: 70 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: [domaine.public@span.ch](mailto:domaine.public@span.ch)

CCP: 10-15527-9

Site: [www.domainepublic.ch](http://www.domainepublic.ch)

# Le taux unique, par dépit

*Etacom, c'est l'histoire du verre à moitié vide et à moitié plein! En établissant en ce mois de novembre leur budget pour 2001, les communes vaudoises ont fixé leur taux d'impôt. C'est l'occasion pour dresser un premier bilan de la redistribution des moyens financiers entre le canton et les communes adoptée ce printemps par le peuple vaudois.*

*Le gouvernement est satisfait. Les différences d'impôt entre les communes s'atténuent. 127 communes ont baissé leur taux et 19 les ont augmentés. Mais bien des communes n'ont pas répercuté pleinement sur les contribuables les possibilités offertes par la nouvelle péréquation. Ce bilan contrasté donnera du grain à moudre aux partisans et aux adversaires du «taux unique» proposé par l'initiative du POP. Le peuple vaudois tranchera en mars prochain. Domaine Public ouvre le débat.*

L'INITIATIVE POUR LE taux d'impôt communal unique est une mauvaise réponse à un vrai problème. On sait que la charge fiscale varie très fortement parmi les 384 communes vaudoises, s'échelonnant de 40 à 135 pour l'an 2000. Cet écart sera légèrement resserré l'année prochaine, du fait de la mise en place d'un fonds de péréquation et du premier train de mesures de la démarche EtaCom de redistribution des tâches entre canton et communes. Ces deux instruments ne suffiront pourtant pas à réaliser les promesses qui avaient été faites avant la votation. Les communes riches disposent de réserves qui leur permettent de ne pas augmenter leurs impôts autant que prévu et les communes pauvres profitent de l'opération pour s'offrir un peu de marge de manœuvre financière. Le plus injuste est que les contribuables les plus lourdement taxés se trouvent souvent dans les communes qui offrent le moins de prestations à leurs habitants.

La réponse est mauvaise parce qu'en se voyant retirer la maîtrise de leurs recettes, les communes perdent en fait une très large part, symbolique et pratique, de leur autonomie. La répartition, qui sera décidée par le Grand Conseil, se basera sur les seules tâches qu'il considérera comme nécessaires. La commune, dans ces conditions, a-t-elle encore un sens autrement que comme entité administrative? On est en droit de se poser la question. Quoi qu'il en soit, le vrai problème n'est pas fiscal: la démarche EtaCom aura pour effet, à terme, de diminuer le montant des budgets communaux, et donc la part d'impôt payée à la commune. Les inégalités qui subsisteront s'exerceront donc sur des montants limités.

Le vrai problème est plus fondamental et c'est par ses effets pervers que le taux unique est intéressant et représente une occasion... unique de donner un bon coup de bâton dans une fourmière fort peu dynamique.

A l'exception des villes, le tissu identitaire du canton est fait de centaines de micro-communes qui sont le plus fort instrument de blocage de ce canton. Découpées et organisées sur le modèle rural – le territoire correspond en gros à l'addition des champs des paysans qui habitent (ou habitaient) le village – nombre d'entre elles n'ont pas intégré les changements profonds survenus depuis une trentaine d'années avec une

augmentation de population et l'arrivée de nouveaux habitants. Le résultat est assez navrant: une impossibilité de définir un développement et un aménagement au niveau régional, une multiplication de zones à construire qui n'ont aucune cohérence à un autre niveau que celui de la commune et une ouverture très limitée aux nouveaux besoins de la population, en lieux d'accueil pour leurs enfants par exemple.

La Constituante a bien prévu des mécanismes pour favoriser les fusions. Mais trois communes de 150 habitants qui se mettent ensemble ne changent pas grand-chose à l'organisation actuelle et il faudra plusieurs dizaines d'années pour que de tels mini-regroupement se fassent.

Alors, en attendant, le taux unique provoquera un électrochoc salutaire: le canton devra enfin se pencher sur la nature des tâches à fournir par les communes et sur leur coût; et les communes, pour peu que le mode de répartition, qui n'est pas précisé par l'initiative, soit intelligent, seront égales devant le financement des prestations qu'elles devront ou pourront offrir à leurs habitants. Et le message sera clair: si les communes veulent garder le peu d'autonomie qui leur restera, voire retrouver celle qu'elles auront perdue, elles devront s'adapter et apprendre à voir plus loin que le bout de leur clocher. pi

## Et les villes?

LE TAUX UNIQUE présente bien sûr des risques que les prestations d'intérêt régional fournies par les communes-centre soient insuffisamment prises en compte dans le futur mode de répartition. On peut certes craindre un Grand Conseil de droite jouant contre les villes, souvent à gauche, en adoptant un mode de répartition limitant leurs ressources. Mais qui osera prendre la responsabilité de faire fermer une crèche ou un théâtre? La tentation sera d'autant moins forte que l'argent ainsi «économisé» ne créera pas du disponible pour le canton. Il faudra par contre trouver un équilibre ville/campagne. Une tâche enthousiasmante pour le Grand Conseil.

# Un « non » de gauche

**E**TACOM TENDAIT À un rééquilibrage du taux d'impôt entre les communes. Par voie d'initiative populaire, le POP propose d'aller nettement plus loin, en instaurant l'égalité parfaite. Un impôt communal unique, évalué à 92 points, serait prélevé dans toutes les communes. Le produit de cet impôt serait redistribué entre les communes, en tenant compte de différents critères.

## Et les taxes ?

L'initiative exclut clairement les taxes de son champ d'application. Les taxes et les émoluments resteront le seul moyen qu'une commune aura pour augmenter sa marge de manœuvre. Or en termes d'égalité, les taxes sont clairement contre-productives, puisqu'elles frappent douloureusement les bas revenus. Comme les revenus bas et moyens payent très peu d'impôts (du fait de la progressivité), il est, pour ces catégories de contribuables, nettement moins douloureux de payer des impôts 15% plus cher que de subir une augmentation correspondante des taxes et émoluments, lesquels peuvent facilement atteindre des centaines de francs par an.

## Centres pénalisés

L'initiative prévoit plusieurs critères qui permettent de redistribuer davantage d'argent aux grandes communes qu'elles n'en recevraient sur la base de la population. Toutefois, l'initiative laisse au législateur le choix de la pondération des critères de redistribution. Or aujourd'hui, les centres ont des ressources nettement supérieures à la moyenne, par la combinaison de taux assez relevés et d'un substrat fiscal relativement solide. En effet, et contrairement à un préjugé trop répandu, neuf des dix villes de ce canton encaissent aujourd'hui davantage d'impôts par habitant que la moyenne cantonale. Seule exception, Yverdon est juste en dessous de la moyenne.

Lors de l'adoption du mécanisme de redistribution, on en serait réduit à espérer que le Grand Conseil donne une importance prépondérante aux critères favorisant les villes, sans quoi ces dernières perdront de l'argent et ne pourront plus assumer leurs charges de centre. Connaissant la composition du Grand Conseil, pareille issue est im-

probable et l'on peut d'ores et déjà prévoir que Lausanne y perdra des dizaines de millions (au maximum 60). Il serait alors théoriquement possible de lancer un référendum contre une loi d'application déséquilibrée. Toutefois, en l'absence de législation d'application adoptée dans un délai raisonnable, un contribuable dont le taux communal est supérieur à 92 pourrait faire recours au Tribunal fédéral en exigeant que son taux soit baissé. Cela hypothèque donc sérieusement la stratégie référendaire.

Dans la pratique, la perte de revenu pour les villes saperait les bases de la politique sociale, culturelle, urbanistique et pré-scolaire qui y est menée avec succès aujourd'hui, en général avec des majorités de gauche.

En revanche, on ne pleurera pas la perte de l'autonomie communale dans les petites communes, puisque la plupart de ces dernières ne veulent pas, ou ne peuvent pas, faute de moyens financiers, en faire un bon usage aujourd'hui.

## Aberration institutionnelle

Au-delà des considérations matérielles, l'initiative contient les germes d'une double dérive institutionnelle.

- Les communes vont se battre auprès du Grand Conseil pour obtenir la plus grande part du gâteau, selon une logique clientéliste malsaine.
- Ce ne seraient plus les mêmes édiles qui décideraient des recettes et des dépenses, rompant ainsi un important facteur d'équilibre et de démocratie. Pour les députés, la tentation serait grande de baisser les impôts, dès lors qu'ils n'assumeraient plus eux même les pots cassés sous la forme de prestations communales amoindries.

## Il faut un contre-projet

Vu les défauts rédhibitoires du taux unique, un éventuel soutien n'est envisageable que pour des motifs stratégiques. Cette attitude n'est toutefois pas sans risque. L'initiative a en effet de bonnes chances d'être acceptée devant le peuple, car elle offre une baisse d'impôt garantie à 65% des Vaudois. Son titre « Oui à une baisse d'impôt pour 2/3 des Vaudois » donne le ton d'une campagne de démagogie fiscale que la gauche regrettera rapidement.

Le retour de manivelle qui suivrait son acceptation sera terrible pour la politique des villes. De plus, un oui destiné à « casser le conservatisme communal » pourrait être totalement contre-productif. En effet, renflouées financièrement par l'initiative, les petites communes pourront se maintenir sans fusion. Cela irait à contresens des projets de fusion qui se multiplient aujourd'hui sous l'influence de motifs économiques et que la Constituante vient soutenir en approuvant massivement un dispositif de fusion musclé.

Dans ce contexte, l'idéal serait de présenter un contre-projet qui renforce la nouvelle péréquation, encore trop faible. On pourrait imaginer soit un contre-projet fixant un écart maximum – solution en examen à la Constituante – soit un contre-projet indirect doublant la taille du fonds de péréquation. En refusant l'entrée en matière sur le projet de décret convoquant les assemblées de communes, les députés pourraient forcer le Conseil d'Etat à revenir avec un tel projet. Outre le fait d'offrir aux Vaudois des garanties plus sensées que le taux unique, cette voie donnerait à EtaCom le temps de déployer ses effets. *rm*

## Art. 82 cst (modifié)

1. Le taux d'impôt communal est identique sur tout le territoire du canton.
2. La totalité du produit de l'impôt communal alimente un fonds de péréquation. Ce fonds est entièrement redistribué aux communes, sans affectation imposée, selon des critères objectifs liés à leurs besoins. Le barème de redistribution prend notamment en compte le nombre d'habitants, les besoins sociaux, le nombre de places de travail sur le territoire communal et les tâches d'intérêt régional financées par la commune.
3. La loi fixe le taux communal unique et le barème de redistribution.
4. Afin de couvrir des besoins exceptionnels, une commune peut percevoir un nombre limité de points d'impôts additionnels durant une période déterminée.
5. Disposition transitoire: lors de son introduction, le taux d'impôt communal sera égal à la valeur moyenne pondérée des taux existants.

# L'avis d'une Suisse de rêve

**Troisième et dernier week-end en commun pour le «panel des citoyens» qui a accouché, lundi passé, d'un rapport consignait ses réflexions sur le thème de la médecine de transplantations (voir DP 1442, 1447).**

**P**RENEZ UN ÉCHANTILLON représentatif de citoyennes et citoyens, fondamentalement désintéressés mais néanmoins disposés à donner de leur temps pour approfondir une problématique politique et éthique. Offrez-leur quelques exposés introductifs (premier week-end). Invitez-les ensuite à réfléchir en groupe, à systématiser les questions qui leur paraissent se poser et à choisir dans une liste les personnes de référence appelées à contribution pour y répondre (deuxième week-end). Organisez ensuite deux jours de séances publiques pendant lesquels ces questions sont débattues avec sérieux et authenticité, puis un

dimanche à huis clos pour conclure (troisième week-end): telle est la recette du PubliForum. Le lundi, la mayonnaise a-t-elle pris?

Dans le cas de la médecine de transplantations, il n'y a pas vraiment de surprise: les grands thèmes sont la définition de la mort (l'arrêt des fonctions cérébrales), le souci de la dignité et de l'accompagnement psychologique tant des donneurs d'organes potentiels et de leurs proches que des bénéficiaires de transplantations. S'y ajoute une inquiétude raisonnée face aux recherches de voies nouvelles telles que l'élevage d'animaux génétiquement modifiés en vue de prélever

des organes qui ne seront pas rejetés par l'organisme. La mise au point d'organes artificiels et la culture de tissus humains paraissent nettement plus conformes à l'esprit d'ingénieurs du peuple suisse...

Les recommandations du «panel des citoyens» vont dans le sens d'une responsabilisation accrue tant des autorités (sommées de mettre en place des moyens permanents d'information et d'action qui sont aujourd'hui largement déficients ou laissés à l'initiative privée, lire à ce sujet DP 1447) que des individus, invités à ne pas laisser à leurs proches le soin de répondre à l'inconfortable question de savoir s'ils sont disposés à donner leurs organes après leur mort pour permettre à d'autres de revivre. A signaler la parfaite entente confédérale qui paraît avoir animé ces travaux.

## Si vous avez manqué le début...

**O**RGANISÉ PAR LE Centre d'évaluation des choix technologiques du Conseil suisse de la science et de la technologie, le Fonds national suisse de la recherche scientifique et l'Office fédéral de la santé publique, le PubliForum repose sur l'immersion d'un échantillon de citoyennes et de citoyens dans une problématique complexe, en dialogue avec les milieux intéressés et des spécialistes de diverses disciplines.

**Les 16 et 17 septembre**, les 28 personnes qui ont en définitive accepté de se prêter au jeu écoutèrent des exposés du Professeur Thierry Carrel (chirurgie cardio-vasculaire, Inselspital Berne), de Christian Kissling (Justitia et Pax) et de Dominique Sprumont (Institut de droit de la médecine, Neuchâtel) sur les enjeux médicaux, éthiques et juridiques de la question. Sur cette base, les membres du panel ont débuté une réflexion en groupes, puis en plénum, sous l'animation d'un médiateur rompu à l'exercice délicat de favoriser l'écoute et l'expression (et cela en traduction simultanée).

**Les 21 et 22 octobre**, avec un recul de quelques semaines, les membres du panel ont repris la discussion. Ils se sont mis d'accord sur la formulation de huit questions. Pour en débattre avec eux et en public les 24 et 25 novembre, les citoyennes et citoyens du panel ont choisi, pour chaque thème, deux ou trois personnes de référence dans un vivier d'une centaine constitué à leur intention. Celles et ceux qui le composent avaient préalablement rempli un questionnaire, de manière à ce que les membres du panel puissent se faire une idée des compétences de chaque personne de référence et des intérêts qu'elle défend (explicitement ou implicitement). Dans son choix, le panel était assisté par le groupe d'accompagnement qui supervise le bon déroulement du PubliForum.

A l'issue des séances publiques, le panel a consacré son dimanche et une bonne partie de la nuit suivante à consigner dans un rapport, pour chacun des thèmes qu'il avait identifiés: 1) ses questions; 2) ce qu'il a retenu des interventions des personnes de références; 3) ses observations (en prenant soin de préciser les éventuelles opinions divergentes au sein du panel); 4) ses recommandations aux autorités fédérales en vue de la loi fédérale en préparation.

## Les apports fructueux de la réflexion

Bien sûr la démarche du PubliForum n'est pas sans biais. La sélection de l'échantillon aboutit à un panel de rêve (des citoyennes et citoyens actifs qui n'ont même pas les traits caractéristiques de militants ou de politiciens). La dynamique de groupe conduit à vouloir donner une bonne image de soi aux autres et aux organisateurs, ce qui privilégie le «politiquement correct» et la solidarité sur le cynisme et l'égoïsme: le panel ne veut pas voir les animaux transformés en réservoir de pièces de rechange, de la même manière qu'un panel sur l'agriculture s'opposerait à l'élevage des poules pondeuses.

Mais la réflexion ainsi conduite, au travers d'un investissement considérable dont le site web rend bien compte, représente un jalon utile à la fois pour les spécialistes qui ont été confrontés aux citoyennes et citoyens (souvent pour la première fois) et en prévision du débat qui aura lieu l'an prochain aux Chambres fédérales en vue d'une loi sur les transplantations.

fb

@dresses utiles:  
www.publiforum2000.ch;  
www.swisstransplant.ch

# La leçon des années nonante

## Une réflexion sur les processus d'aide sociale et leur nécessaire redéfinition.

**L**A REPRISE ÉCONOMIQUE contribue fort heureusement à atténuer les problèmes – chômage, pauvreté, exclusion notamment – auxquels nous avons dû faire face au cours des années nonante. Mais n'en concluons pas qu'il suffit maintenant de revenir au vieux schéma de la politique sociale. C'est la mise en garde que nous adresse Monika Stocker, municipale en charge des affaires sociales de la Ville de Zurich, dans une petite plaquette aussi dense que passionnante\*.

Nos lecteurs connaissent bien Monika Stocker; nous avons présenté à plusieurs reprises l'un ou l'autre des projets innovateurs de la municipale écologiste (voir *DP* 1357, 1402, 1448). La magistrate nous propose aujourd'hui une réflexion en profondeur sur la dernière décennie, histoire d'aborder plus efficacement les défis sociaux du siècle prochain. Une réflexion née d'une pause estivale prolongée; en effet, Monika Stocker a osé quitter le front du travail quotidien et prendre le temps d'analyser son action et les changements intervenus dans le champ social. En résumé, elle nous invite à repenser la sécurité sociale et le travail social et à ne pas oublier la dimension sociale du développement durable.

### Contre la vie vécue

La Confédération a entrepris la révision des législations sur l'assurance chômage et l'assurance invalidité. Plusieurs cantons remanient leur loi d'aide sociale. L'occasion est bonne de débattre des finalités de ces législations, de l'adéquation des moyens mis en œuvre. Et surtout d'instaurer une collaboration étroite entre l'Etat central, les cantons et les communes. Car les années nonante ont mis en évidence les lacunes d'un filet social conçu avant tout dans la perspective du travail salarié et de la famille traditionnelle. Une perspective démentie par un marché du travail et des formes de vie en pleine mutation: qu'on pense au déclin de la carrière professionnelle linéaire, à la montée du temps partiel, aux nouveaux indépendants, aux familles monoparentales en particulier.

Des lacunes que les communes ont dû combler par un engagement financier et personnel considérable, alors même que l'aide sociale paraissait appartenir à un autre âge.

### Projets d'intégration

Jusqu'à présent, la sécurité sociale a pris la forme d'une assurance contre les risques individuels tels que l'invalidité, le chômage temporaire, l'âge, la mort. Reçoit une prestation celui ou celle qui subit un dommage catalogué. Ce principe de causalité se révèle aujourd'hui insuffisant car les risques sont de nature plus structurelle qu'individuelle, diversifiés et complexes, plus imprévisibles aussi. C'est pourquoi il faut adopter un nouveau paradigme fondé sur le principe de finalité. La prestation n'est plus seulement délivrée parce qu'intervient une situation couverte par l'assurance, mais également pour permettre une réorientation, de manière à ce que chacun dispose en tout temps d'une chance de s'intégrer au marché du travail. Dans cette perspective, les institutions de sécurité sociale ne garantissent pas seulement une prestation; elles se portent garantes qu'un objectif puisse être atteint. La législation imposera toujours un cadre, mais qui permettra de répondre de manière créative aux situations individuelles. Le montant et la durée maximale de la prestation seront fixés mais pas les modalités de sa délivrance – en une fois ou sur plusieurs périodes – qui feront l'objet d'une négociation et d'un accord avec le bénéficiaire. On l'a compris, il ne s'agit pas simplement de gérer les problèmes sociaux avec de l'argent et des conseils, mais d'intervenir de manière active pour réaliser un objectif d'intégration sociale.

### Une démarche pragmatique

Monika Stocker sait bien que ce modèle ne se concrétisera qu'après un débat et un processus de longue durée. Aussi en appelle-t-elle à une phase d'expérimentation qui verrait des communes s'engager à mettre en œuvre une politique active d'intégration so-

ciale pour une période de cinq ans. Ainsi pourra-t-on évaluer les résultats de ces projets-pilote et en tirer les enseignements nécessaires à la réforme de la sécurité sociale au niveau fédéral.

La Ville de Zurich a décidé sans attendre de développer ce modèle. Des centres sociaux de quartier sont progressivement ouverts qui offrent sous un même toit toutes les prestations disponibles – l'usager n'a affaire qu'à une seule personne de référence. Les travailleurs sociaux sont formés à la polyvalence pour résoudre des problèmes plutôt que simplement délivrer des prestations, la priorité étant accordée aux personnes exclues du système assurantiel. Ils recherchent systématiquement la collaboration des organisations privées et des milieux économiques. Car, pour Monika Stocker, une politique sociale durable ne résulte pas d'un projet clos mais d'un processus qui engage la communauté tout entière. Elle n'hésite pas à évoquer la recherche du « bien commun », un concept qui n'est plus guère à la mode aujourd'hui. Un terme qui pourtant exprime bien le fait que, en matière sociale, les exclus de toutes sortes ne sont pas seuls en cause, mais également toutes celles et tous ceux qui, à un titre ou un autre s'engagent pour un monde plus solidaire. *jd*

\*Monika Stocker, *Lernen aus den 90er-Jahren. Plädoyer für eine zukunftsfähige Sozialpolitik im Jahrzehnt danach. Sozialdepartement der Stadt Zurich*, 60 pages.

A commander auprès du Département des affaires sociales de la Ville de Zurich ou directement à: [info@sd.stzh.ch](mailto:info@sd.stzh.ch)

### Tour de piste

**S**AVEZ-VOUS QUE Maurice Chevrier, d'Evolène, avocat-notaire, conseiller national PDC, admire Che Guevara? Dans *Le Nouvelliste*, il a cité ces mots: « Soyons réalistes, exigeons l'impossible ».

Autre admiratrice du Che: la socialiste bâloise Veronica Schaller. Une photo de Che Guevara est placée sur son bureau. *cfp*

# Un polar sicilien qui ne parle pas que de la mafia

*Un commissaire qui aime la bonne chère et la littérature. Des criminels pardonnés et humains. Voilà les héros d'Andrea Camilleri, auteur sicilien.*

LA SICILE DES écrivains a quelque chose de solennel chez le duc de Lampedusa, d'abstrait chez Pirandello et de critique chez Sciascia. Mais avez-vous lu Andrea Camilleri? Il écrit des policiers, souvent la forme de littérature qui permet le mieux de saisir une ambiance, un trait de caractère, la vie d'un peuple.

Le héros sicilien de Camilleri est un commissaire, nommé Montalbano, aux prises pas vraiment avec la Mafia, non, ces messieurs sont loin, mais à quelques extensions locales dans la petite ville de Vigatà. Il aime manger, le commissaire. Au fil des pages, vous finirez par tout savoir sur les plats servis entre Palerme et Catane. Il aime la littérature, il lit beaucoup et d'abord son quasi-homonyme Montalban, le Cata-

lan et aussi parfois le traité de sémiologie générale d'Umberto Eco qui a son utilité pour résoudre certaines affaires. Son copain Gégé, un ancien camarade d'école est un homme d'honneur: il est souteneur, mais il n'a jamais dénoncé personne.

## Dialectes et richesses régionales

Il parle le dialecte sicilien avec ses subordonnés qui d'ailleurs comprennent mal l'Italien. Voilà un grand défi d'adaptation: comment rendre en français les passages en dialecte? A coup de mots déformés et de phrases légèrement de guingois, le traducteur Serge Quadruppani arrive à nous faire

goûter la saveur locale. On l'a compris, le commissaire Montalbano n'a rien d'un détective à l'américaine. C'est plutôt une sorte de Maigret local.

Et l'on sent tout le plaisir de Camilleri à parler de son île natale, comme ce magasin de Palerme, toujours ouvert, sans une seule marchandise à l'intérieur, mais où l'on peut tout acheter et venir chercher l'objet commandé sans faute au jour prévu. Le délai est parfois un peu long; ce n'est pas toujours facile d'organiser un vol ou de faire la tournée des receleurs. Mais le commerçant est honnête. La preuve: il a toujours payé sans faute son loyer et son électricité.

## Entre gouaille et érudition

Les aventures du commissaire Montalbano sont ainsi bourrées de petites anecdotes et pourtant ses livres tirent souvent vers une ambiance fantastique. Parfois, on n'est plus très loin du *Nom de la Rose*. Dans *Chien de faïence*, de mystérieux objets disposés près d'un couple de cadavres nous renvoient aux légendes des origines de la chrétienté. Ce curieux mélange d'enracinement sicilien, de gouaille locale et d'érudition de haut vol fait tout le charme des livres d'Andrea Camilleri. Sa vision des Siciliens est pleine de tendresse, même pour les criminels qui sont victimes d'une espèce de *fatum*, mais qui n'y peuvent pas grand-chose.

Et puis l'on a sa fierté. Un mafioso veut bien se rendre au commissaire, mais à condition d'organiser une fausse fusillade afin de faire croire qu'il s'est défendu jusqu'au bout.

Bref, il faut lire Andrea Camilleri, toutes affaires cessantes, un antidote contre le moralisme ambiant. Il faut dire que dans cette vieille Méditerranée très civilisée, on sait faire la part des choses depuis fort longtemps. *js*

Les livres d'Andrea Camilleri, *Chien de faïence* dont il est question ici et *La forme de l'eau* ont été publiés au Fleuve noir et *La concession du téléphone* aux éditions Fayard.

## POLITIQUE DE L'INFORMATION (SUITE)

# Demain, la transparence

APRÈS LA LECTURE de l'article «Le Conseil d'Etat vaudois opère un tri entre les médias» et la réaction du Conseil d'Etat (voir *DP* 1450 et 1451), plusieurs lecteurs nous ont demandé ce qui avait changé dans l'accès de *Domaine public* aux conférences de presse officielles. Voici une brève chronologie.

Des groupes transformaient certaines conférences de presse en manifestations d'opposants. Le gouvernement décide de limiter l'accès à ses séances d'information aux seuls représentants des médias grand public. *Domaine Public* est frappé par cette mesure. Il proteste par un article du 10 novembre. Le 15 novembre, le gouvernement revient sur sa décision. Outre les représentants des médias grand public, tous les journalistes professionnels auront accès aux conférences de presse. Le gouvernement peut en outre accréditer des rédacteurs non professionnels de la presse régionale ou spécialisée. Le 17 novembre, le Conseiller d'Etat Ruey écrit dans ces colonnes que *Domaine Public* est bienvenu aux conférences de

presse. Dans le respect des nouvelles directives gouvernementales, *Domaine public* peut donc désormais accéder aux facilités accordées aux grands médias.

Nous ne sommes cependant pas les seuls à nous plaindre. Dans son dernier numéro, *Patrons*, la publication du Centre patronal vaudois, commente le projet de Loi sur l'information mis en consultation par le Conseil d'Etat et critique lui aussi «l'attitude actuelle du Conseil d'Etat dans ses relations avec la presse. Du jour au lendemain, une partie des médias s'est vue exclue, sans la moindre explication, des conférences de presse gouvernementales. Cette pratique, peu transparente, serait reprise dans la loi puisqu'une procédure d'accréditation est prévue sans que les critères permettant de séparer le bon grain de l'ivraie soient énoncés. Le Conseil d'Etat se veut limpide? Qu'il cesse dès lors de naviguer en eaux troubles...»

Attendons le prochain numéro de *Patrons* pour lire la réplique de Claude Ruey. *réd.*